



Conseil de la Ville

Règlement RV-2003-01-23 modifiant le Règlement numéro 093 - plan d'urbanisme de l'ex-Ville de Saint-Nicolas

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Carte des affectations du sol

La carte II intitulée « Grandes affectations du sol et équipements communautaires » mentionnée à l'article 29 du Règlement numéro 093 - plan d'urbanisme de l'ex-Ville de Saint-Nicolas est modifiée par l'agrandissement de l'affectation « résidentielle » à même une partie de l'affectation « parc » tel qu'illustré sur le plan en annexe « A ».

Adopté le 14 juillet 2003

Alain Lemaire, maire suppléant

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 2 SEPTEMBRE 2003